

LA CONSTITUANTE

ON appelle constituante toute assemblée qui est chargée d'élaborer une constitution. Lorsque, le 23 juin 1789, Louis XVI se soumit à la volonté du Tiers-Etat, la révolution française était faite. Le roi acceptait, en effet, l'idée d'une constitution, c'est-à-dire d'un régime politique imposé et exercé par le peuple. Dès lors, les Etats Généraux convoqués pour une banale question d'impôts, changeaient simplement d'activité et devenaient Assemblée Constituante.



1. — A PARIS...

TOUT s'était passé à Versailles, en somme assez gentiment. A Paris, par contre, il y eut du grabuge. C'est que Paris était, non la capitale, mais la ville la plus peuplée de France. Et aussi la plus populacière. Un cousin du roi, Philippe d'Orléans, petit-fils du Régent, qui se faisait appeler Philippe-Egalité, rêvait de renverser le roi. Il avait ouvert au public ses jardins du Palais-Royal. Des orateurs passionnés, tels que Camille Desmoullins, y dénonçaient la « tyrannie » de Louis XVI qui osait renvoyer Necker et qui massait des troupes dans les faubourgs. Si bien qu'un jour...



2. — LE 14 JUILLET...

...la foule, en armes, partit à l'assaut de la Bastille! La Bastille était une prison d'Etat où des gens était enfermés sans jugement, sur simple décret royal appelé « lettre de cachet ». La Bastille emblème du despotisme, fut prise et démolie. On n'y trouva que sept détenus, fort peu intéressants, mais l'effet fut énorme. Le 14 juillet deviendra la fête nationale de la France.



3. — A L'HOTEL DE VILLE

PARIS avait fait sa révolution populaire après que Versailles avait fait sa révolution parlementaire. Le roi accepta tout. Il alla à l'hôtel de ville de Paris et y arbora la cocarde tricolore de la France nouvelle : couleurs de Paris, bleu et rouge, et blanc, couleur du roi. Paris se donna une municipalité présidée par Bailly et une garde nationale commandée par La Fayette...



4. — LA « GRANDE PEUR »

ET tandis que Paris donnait à la France son nouveau drapeau aux cris de « Vive la Nation! », la province fut secouée par un vent de panique : la grande peur! Pendant quinze jours! On attendait l'arrivée de « brigands »! Les paysans s'armèrent de fourches. Il n'y avait pas de brigands! On attaqua les châteaux et on obligea les châtelains à renoncer à leurs vieux droits féodaux: cens, dîmes, corvées, banalités, et autres...

5. — LA NUIT DU 4 AOUT

A Versailles, l'Assemblée Constituante devenait fiévreuse. Le 4 août, à 8 heures du soir, le vicomte de Noailles, un noble d'ailleurs ruiné, proposa la suppression de tous les droits féodaux et des privilèges de caste. Le Tiers applaudit. Les privilégiés, délirants d'enthousiasme et de renoncement votèrent la loi en pleurant d'émotion. Tout le monde s'embrassait. Evêques, seigneurs et roturiers s'effondraient dans les bras les uns des autres. Le lendemain, à 8 heures du matin, tout le monde s'en fut dans la chapelle du château, entonner un vibrant Te Deum pour saluer l'aurore des temps nouveaux.

